

## POUR UNE TYPOLOGIE DES VERBES INTRODUCTEURS DE DISCOURS INDIRECT.

Juan Manuel LÓPEZ MUÑOZ  
Universidad de Cádiz

Le titre de ce travail impose d'emblée deux limitations à l'intérieur de la vaste classe grammaticale des verbes.

D'une part, il s'agit des verbes dits introducteurs, c'est-à-dire des verbes dont la caractéristique est de régir une ou plusieurs propositions subordonnées généralement complétives d'objet, par l'intermédiaire d'un conjonctif -ordinairement *que*.

D'autre part, la ou les propositions subordonnées au verbe introducteur doivent **rappporter** des paroles empruntées. La personne qui rapporte (le locuteur  $L_1$ ) et la personne dont le discours est rapporté (le locuteur  $L$ ) sont d'habitude deux êtres distincts.

$L$  et  $L_1$  peuvent toutefois coïncider; il est nécessaire alors qu'un certain temps se soit écoulé entre leurs énoncés respectifs, de sorte que tout discours rapporté se définit par au moins deux situations d'énonciation différentes: une situation  $S$  où s'est produit le discours de  $L$ , et une situation  $S_1$  qui est à l'origine du discours de  $L_1$ .

Ensuite, il faut que le discours de  $L$  soit en quelque sorte **représenté** dans la chaîne verbale de  $L_1$ . Supposons, par exemple, que  $L$ , patron d'une usine, menace de renvoyer un de ses ouvriers. Un éventuel  $L_1$  pourrait rapporter le discours de  $L$  de la façon suivante: "Le patron l'a menacé de le renvoyer". Par contre, si  $L_1$  dit: "Le patron l'a

menacé brutalement”, il ne rapporte pas le discours de L; il mentionne seulement qu’un acte s’est accompli. Cet acte n’est pas d’ailleurs nécessairement linguistique.

Dans le cas particulier des discours rapportés **indirects**, l’objet du discours est représenté au moyen d’une ou plusieurs propositions substantives étroitement unies au verbe introducteur. Cela conditionne dans une certaine mesure la nature du verbe: ainsi, dans l’ensemble des verbes introducteurs de discours rapporté, il en existe certains qui, pour des raisons syntaxiques et sémantiques, sont incompatibles avec le discours indirect: il s’agit la plupart du temps de verbes qui imposent, au moins en principe, une *nécessité* de littéralité de la part du rapporteur, et qui sont par conséquent l’apanage du discours direct<sup>1</sup>: *dicter, citer, traduire, transcrire*, etc. De même, les verbes qui insistent sur le signifiant plutôt que sur le signifié de l’énoncé rapporté (*prononcer, chanter*, etc.) sont exclus du discours indirect.

Lorsque un locuteur L<sub>1</sub> reproduit les propos énoncés par L, il a la possibilité de choisir parmi les verbes susceptibles d’introduire le discours indirect celui qui convient le plus à ses intentions: fréquemment, il portera son choix sur des verbes peu marqués, qui n’évoquent que la réalisation d’un acte verbal (ex. *dire*). Il se peut aussi qu’il utilise des verbes plus spécifiques renseignant sur le contenu de l’énoncé rapporté, sur sa force illocutionnaire, sur ses conditions d’émission, ou même sur son orientation argumentative: *avouer, demander, crier, répondre*, etc.

Or, tous ces verbes doivent être employés **sans valeur de réalisation**, c’est-à-dire qu’ils ne peuvent pas être employés à la première personne du singulier de l’indicatif présent: autrement on n’aurait pas affaire à une *reproduction* mais à une *production* effective

---

1 Cela n’empêche pas que le discours indirect soit parfaitement littéral. Tout simplement, dans ce procédé de rapport de paroles, la littéralité n’apparaît pas comme une nécessité.

D’autre part, le fait que le discours direct soit conventuellement tenu pour le plus littéral des procédés de rapport de parole ne veut pas dire qu’il soit nécessairement littéral dans tous les cas à un même degré: une simple théâtralisation de littéralité suffit très souvent dans la conversation courante, à cause des limitations imposées par la mémoire du locuteur rapporteur et par la capacité d’attention de son interlocuteur; une fiction de littéralité est par ailleurs de règle dans les textes littéraires.

d'énoncés. Dans ce sens, la différence entre "Je t'ordonne de venir" et "Viens!" n'est pas pertinente.

Font exception évidemment les présents morphologiques qui ne coïncident pas avec le présent *réel* de l'énonciation (cas des présents à valeur de passé ou de futur).

Une fois définies les conditions précédentes, se pose le problème de classer les verbes de la façon la plus systématique possible. Le critère le plus usuel se fonde sur des considérations sémantiques. Celles-ci ont donné lieu dans les dernières décennies à de grandes discussions dans les milieux linguistiques.

C. Maldonado (1991: 31-58) montre une vision limitée des verbes introducteurs du discours indirect en espagnol. Elle n'accepte dans ce rôle que les *verba dicendi*. Elle exclut ainsi d'autres verbes traditionnellement admis -non sans réserves<sup>2</sup>- comme les verbes de perception, de pensée et de sentiment.

Son raisonnement se fonde sur le fait que, pour rapporter ce que l'on perçoit, l'on pense ou l'on éprouve, il faut auparavant énoncer une proposition communiquant conventionnellement les perceptions, pensées ou sentiments que l'on veut rapporter. C'est uniquement dans cette circonstance, affirme Maldonado, que nous pouvons ajouter qu'une personne *oye que, piensa que* ou *siente que*. Et même dans ces cas, cet auteur signale que les verbes de pensée et de croyance fonctionneraient de différente façon que les *verba dicendi*: les relations de vérité ou de fausseté que les complétives d'objet font naître lorsqu'elles se subordonnent à des verbes de pensée et de croyance n'auraient pas la même nature que celles qu'établit la citation indirecte subordonnée au verbe *dire*.

Les arguments de Maldonado demandent une analyse attentive. D'abord, lorsqu'elle dit que les verbes de pensée et de croyance ne

---

2 Beaucoup d'auteurs partagent malgré tout la vision restreinte de Maldonado. En espagnol: J.A. Pérez Rioja (1953), R. Seco (1954), S. Gili Gaya (1961), R.A.E (1973), J. Alcina y J.M. Blecua (1975); en français: G. Mounin (1974), J. Rey-Debove (1978); en anglais: J.C. Bigelow (1975), B. Mc Hale (1978), J. Oakeshott-taylor (1984), S. Plann (1985), C. Rohrer (1986). Voir bibliographie.

fonctionnent pas de la même façon que les *verba dicendi*, elle semble ignorer les verbes de perception et de sentiment, les incluant ainsi par omission dans le même groupe que les verbes de pensée et de croyance.

Qu'en est-il donc des verbes de perception et de sentiment? D'après cet auteur, l'énoncé "No oyes que llueve" admettrait deux interprétations, selon que l'on considère l'énoncé *llueve* comme une affirmation faite par le sujet parlant ("¿No oyes el sonido de la lluvia al caer?") ou comme le rapport de ce qu'on a entendu dire ("¿No oyes que alguien dice que está lloviendo?"). En tout cas, poursuit Maldonado, la totalité de l'énoncé ne constitue pas un discours indirect. Nous ne partageons que partiellement cette opinion. Si l'on part de la base que l'énoncé *llueve* est une affirmation faite par le sujet parlant, il en résulte qu'il y a un seul locuteur, c'est-à-dire une seule situation d'énonciation, et que, par conséquent, il n'y a pas de rapport de paroles. Mais du moment que l'on pose l'existence de deux locuteurs ("¿No oyes que alguien dice que está lloviendo?"), il y a nécessairement là un rapport de discours (en l'occurrence, un discours indirect), puisqu'il y a deux situations d'énonciation différentes<sup>3</sup>, et que le discours de L ("Llueve") est représenté dans la chaîne verbale de L<sub>1</sub> ("¿No oyes que llueve?").

Maldonado ajoute ensuite un deuxième exemple où le décalage temporel entre les deux situations d'énonciation se manifeste à l'aide d'un verbe subordonné au passé: "¿No oyes que llovió?". Elle qualifie toujours cet énoncé de faux discours indirect, sans toutefois s'expliquer. Naturellement, la possibilité suggérée par Maldonado que l'énoncé *llovió* soit une constatation opérée à partir de l'enregistrement mécanique d'une pluie tombée à une date antérieure par rapport au moment présent de l'énonciation, force à penser qu'il ne s'agit pas de

---

3 Malgré la relative proximité spatiale et temporelle des deux locuteurs, leurs discours ne peuvent pas être simultanés: l'énoncé de L<sub>1</sub>: "¿No oyes que llueve?" est nécessairement postérieur à celui de L: "llueve".

discours indirect et que, implicitement, les verbes de perception sont incompatibles avec le discours indirect.

Il suffit pourtant de choisir un autre exemple pour nier cette affirmation. En fait, la difficulté des deux exemples précédents consiste dans le fait que le discours de L<sub>1</sub> “¿no oyes que llueve/llovió?” ne présuppose nécessairement pas l’existence d’un autre individu ayant préalablement énoncé *llueve*, dès lors que la pluie fait un bruit qui peut être aisément reconnu par L<sub>1</sub>. Imaginons, par contre, la situation suivante, où le discours de L<sub>1</sub> présuppose nécessairement l’existence d’un autre locuteur (L) ayant énoncé antérieurement les propos rapportés par L<sub>1</sub> : Marie est en train d’écouter une émission de radio où le locuteur raconte le résultat d’une course de chevaux. Un éventuel narrateur pourrait rapporter le discours radiophonique de la manière suivante: “Marie entend que Troïan a gagné la course d’une courte tête”. Peu importe qu’il faille ou non sous-entendre le verbe dire (“elle entend *dire* que”) dans ce type de contextes: le verbe de perception *entend* n’est pas moins pour autant l’introducteur du discours indirect.

Quant aux verbes de pensée et de croyance, le fait qu’ils “fonctionnent de différente manière” que les verba dicendi, vu qu’ils présupposent la vérité ou la fausseté de l’énoncé rapporté, ne doit pas forcer à conclure qu’ils ne peuvent pas non plus être employés comme introducteurs de discours rapporté, en l’occurrence de discours indirect. Personne n’ignore la toute-puissance que le locuteur exerce sur les propos qu’il rapporte: toute-puissance d’ailleurs conventionnellement reconnue lorsqu’il s’agit des discours rapportés indirects.

Un énoncé aussi neutre que “Troïan a gagné la course d’une tête” pourrait être rapporté au discours indirect sous des formes qui n’assurent aucunement l’impartialité du locuteur-rapporteur. En voici quelques exemples:

(1) “Le présentateur prétendait que Troïan aurait vaincu” (le locuteur ne partage pas ce qu’il rapporte; soit que le présentateur ment ouvertement, soit qu’il a tiré une conclusion prématurée de la course: Rossinante peut encore prendre son avance et vaincre Troïan).

(2) “Marie entend que son cheval a gagné” (le locuteur nous dévoile l’inclination de Marie. L’omission de l’expression “d’une tête”, si elle est volontaire, révélerait les penchants du narrateur).

(3) “(..) et Marie, qui avait parié tout son argent sur Troïan, est ravie d’entendre que cette bête stupide a eu la chance de dépasser Rossinante d’une très courte tête à la dernière minute”. (Le locuteur ne partage pas le point de vue de Marie).

Dans le discours indirect, les coordonnées spatio-temporelles se construisent sur la perspective de  $L_1$ . Ainsi le temps du verbe introducteur exprime-t-il le moment où l’énoncé rapporté a été originellement émis. Il s’agit le plus souvent d’un temps passé par rapport au présent de  $L_1$ . Cet aspect est aussi très important dans la mesure où il nous permet d’établir les degrés d’identification de  $L_1$  et de  $L$ , éventuellement du narrateur et du personnage, c’est-à-dire les possibles interférences des différents plans d’énonciation, par rapprochement ou éloignement de la perspective de  $L_1$  face à celle de  $L$ .

Ainsi s’explique l’emploi “inhabituel” de certains temps, notamment le présent dans un contexte où le passé est de règle. Dans ce cas, le présent constitue l’indice d’un rapprochement des deux perspectives. Les effets de discours ainsi obtenus sont nombreux: soit que  $L_1$  prétend donner l’impression d’une certaine littéralité, ou du moins de la vraisemblance; soit qu’il se déclare d’accord avec  $L$ .

Des effets similaires aux précédents sont obtenus par l’agencement des modalités verbales. La valeur modale des verbes introducteurs dénonce très souvent en effet la perspective de  $L_1$ , la façon dont il s’approprie l’énoncé rapporté:

-  $L$  pense que  $X$  est vrai, mais  $L_1$  sait que  $X$  est faux: “Pierre s’imaginait qu’il pouvait réussir à ses examens sans faire aucun effort”,

-  $L$  pense que  $X$  est vrai, mais  $L_1$  sait que  $X$  est vrai: “ils se doutaient qu’ils devaient supporter une grande épreuve”,

-  $L_1$  partage la certitude de  $L$ : “Elle savait qu’elle était très belle”,

- L<sub>1</sub> ne se prononce pas ouvertement sur les croyances de L: "Il pensait qu'il était supérieur à tous".

Aussi la valeur aspectuelle (lexicale et grammaticale) des verbes introducteurs nous donne-t-elle des renseignements importants sur les conditions originaires d'émission de l'énoncé rapporté et de la nature de cette émission: "L'an dernier, vous me disiez, vous et tous mes amis, que je devais me marier" (action itérative), "elle se mit à crier de cesser le feu" (l'action est conçue dans le début de son déroulement), etc.

Les temps perfectifs ou imperfectifs, les formes simples, composées ou périphrastiques constituent ainsi autant d'options significatives qui s'ajoutent au choix du verbe introducteur.

Il va sans dire, d'autre part, que le temps et le mode du verbe subordonné au verbe introducteur dépend étroitement du temps et du mode de celui-ci, le plus souvent selon les lois très précises de la *consecutio temporum*. Le mode du verbe subordonné se restreint d'ordinaire à l'indicatif et à l'infinitif. Le subjonctif est toutefois de règle après une principale interrogative, négative ou conditionnelle, ou encore lorsque le verbe introducteur exprime le doute, le désir, l'obligation, la crainte ou l'empêchement.

Cependant, il se peut que le verbe subordonné ne réponde pas aux exigences du verbe introducteur: surgissent ainsi des nuances expressives inattendues, des dislocations temporelles, d'une grande valeur stylistique. De nouveau la perspective de L<sub>1</sub> (ses croyances, ses motivations, etc.) se laisse entrevoir, cette fois à l'intérieur de l'énoncé rapporté à cause du choc que produit la violation des normes imposées par le verbe introducteur: "Pierre pense qu'elle se soit évanouie" (il a tort de croire cela; il s'agit d'une hypothèse fausse); "Ils ne se souciaient pas par quelle voie il parvint à la grandeur" (un sentiment d'incertitude se dégage de l'emploi du subjonctif dans la subordonnée), etc.

le discours indirect est censé être en effet le moins littéral des procédés de rapport de parole: L<sub>1</sub> peut à bon droit résumer, interpréter,

commenter et même altérer les énoncés qu'il rapporte au moyen du discours indirect. Il est loin de prétendre être un magnétophone.

Du reste, et malgré ses réticences initiales, Maldonado admet que, dans certaines circonstances, des verbes autres que les *verba dicendi* puissent fonctionner comme introducteurs de discours indirect. Dans l'énoncé "Me deseó que todo fuera bien", la présence de l'interlocuteur, explicitée au moyen du complément d'objet indirect *me*, permet d'interpréter éventuellement le verbe *deseó* comme introducteur de discours indirect. La même explication est valable selon cet auteur pour les verbes *recordar*, *razonar*, *leer*, etc.

Les observations menées jusqu'ici montrent bien comment Maldonado avait excessivement restreint le champ sémantique des verbes introducteurs de discours indirect. Elles prouvent par ailleurs l'insuffisance de toute classification fondée sur des données exclusivement sémantiques: il faut très souvent avoir recours à des facteurs contextuels linguistiques et extralinguistiques. Il existe, par ailleurs, des verbes qui, dans certains contextes, deviennent synonymes des verbes de communication, et qui peuvent, par conséquent, fonctionner éventuellement comme introducteurs de discours rapporté: *voir*= *penser*, *comprendre* (a); *savoir*= *apprendre par ouï-dire*, *se renseigner* (b); *faire*= *ordonner* (c), etc.

Exemples:

- (a) "Il voit d'après la lettre que Marie l'aimait profondément et qu'il pouvait être sûr de son amour, car elle n'aurait jamais d'autre amant".
- (b) "Il sait bien que le roi le fait chercher et qu'un ban a été proclamé sur ses terres afin que quiconque le trouverait, le capture".
- (c) "La maîtresse nous a fait conjuguer pour demain le verbe "se taire" à tous les temps de l'indicatif".

Une vision plus large au sujet des verbes introducteurs du discours indirect s'impose donc. On ne peut pas ignorer les risques d'une telle entreprise, vu l'extrême complexité de ce groupe de verbes, surtout au niveau sémantique. Jusqu'ici il a toujours été question de ce que **dit** ou **pense** L, ou plus précisément de ce que dit ou pense L<sub>1</sub> à propos des paroles ou des pensées de L. Or la communication humaine est plus complexe que cela. En fait, L<sub>1</sub> peut non seulement rapporter des pensées<sup>4</sup> et des discours oraux, mais aussi des discours écrits et même gestuels. Cependant, la liberté expressive dont jouit L n'a pas une exacte corrélation chez L<sub>1</sub>. Celui-ci ne peut pas rapporter des discours au moyen de pensées; et difficilement il peut les rapporter au moyen de gestes<sup>5</sup>. C'est-à-dire que pour rapporter, L<sub>1</sub> ne peut utiliser que des *verbes*, au sens étymologique du terme. Sa liberté expressive, sa créativité aussi, réside dans le choix de ces *verbes*, et particulièrement (mais non exclusivement) dans le choix du verbe introducteur.

Toute classification des verbes introducteurs de discours indirect doit contempler, à notre avis, cette réalité linguistique. Une première approche doit donc distinguer deux grands groupes de verbes:

---

4 Le discours que L<sub>1</sub> rapporte peut être, nous l'avons vu, un discours mental. Peu importe par quels moyens les pensées d'autrui sont parvenues aux oreilles d'un éventuel rapporteur: elles ne constituent pas moins pour autant une matière ou discours à rapporter. Naturellement, le rapport de pensées, au moins dans la fiction littéraire, n'implique pas simulation ni mensonge. Selon G. Reyes (1984: 26-32, 93-94), "el narrador literario, o el hablante poético, no miente ni deja de mentir: no está a cargo de su palabra del mismo modo que todo hablante, en sus interacciones verbales relaes y cotidianas, está a cargo de la suya, es decir, es responsable de la verdad de sus afirmaciones". D'autre part, le narrateur littéraire "suele tener poderes suprahumanos que lo ponen fuera del alcance de nuestras exigencias de verisimilitud, aunque no de la exigencia de respetar la norma o ley de construcción del mundo imaginario".

Dans la langue parlée, au contraire, le rapport de pensées implique très souvent simulation et mensonge: "(Je crois qu') il pense que...", "(je mens quand je dis qu') il pense que..."; mais pas nécessairement: "(Je suis certain que) je pensais que"(Il m'a dit qu') il pense que...".

5 Rapporter au moyen de gestes un discours gestuel constitue un cas limite évidemment douteux. Il faudrait qu'un code gestuel suffisamment conventionnalisé soit partagé par au moins trois personnes: un locuteur (L), un locuteur-rapporteur (L<sub>1</sub>) et son interlocuteur. Le rapport oral ou par écrit d'un discours gestuel est pourtant incontestable (ex. "Elle lui fit signe de la fenêtre d'attendre deux minutes; elle devait encore arranger ses cheveux").

1. Verbes ou locutions verbales<sup>6</sup> présupposant un discours oral, c'est-à-dire des verbes permettant de supposer que quelqu'un a **dit**, ou du moins a **entendu dire** quelque chose: *dire, ordonner, demander, crier, nier, entendre, faire une promesse, propager une nouvelle...*
2. Verbes ou locutions verbales présupposant un discours énoncé par des moyens autres que la voix:
  - 2.a. Verbes ou locutions verbales présupposant des discours écrits: *lire, écrire, dépeindre...*(ex. "Sur le parchemin elle lui a bien dépeint que son amour pour lui la tourmente et l'étreint tellement qu'elle en meurt".)
  - 2.b. Verbes ou locutions verbales présupposant des discours gestuels: *montrer, indiquer...*(ex. "Elle lui indiqua par des gestes rapides et discrets de ne pas approcher d'elle et de se tenir à l'écart".)
  - 2.c. Verbes ou locutions verbales présupposant des discours mentaux: *penser, conclure, croire...*

Les tentatives de classification fondées sur des critères purement sémantiques ont conduit traditionnellement à d'ennuyeuses énumérations de familles de verbes à peine délimitées: verbes déclaratifs (*dire, manifester...*), verbes d'opinion (*considérer, juger...*), verbes d'appréciation (positifs ou négatifs: *louer, approuver, critiquer, blâmer...*), verbes de commandement (*ordonner, interdire...*), verbes de prière (*supplier, prier...*), verbes de modalité énonciative (*s'écrier, demander...*), etc.

---

6 Ces locutions verbales se composent habituellement d'un verbe et d'un substantif (sujet ou objet indirect) dérivé d'un verbe de communication ou exprimant d'une manière générale l'idée de communication.

Exemples:

- "Dans la région s'étend le bruit que son mari l'a déshonorée".

- "Elle m'a donné l'assurance formelle que je puis vous conduire devant elle sans qu'il vous arrive aucun mal".

Il faut remarquer que, dans ces cas, le discours indirect est véhiculé par une proposition subordonnée complément de nom.

Ces familles de verbes se fondent normalement sur des caractères si imprécis, qu'il n'est pas rare qu'un seul verbe puisse être rangé à l'intérieur de plusieurs familles: le verbe *juger*, par exemple, se range aussi bien parmi les verbes d'opinion que parmi les verbes d'appréciation; *ordonner*, verbe de commandement par excellence, est en même temps un verbe de modalité énonciative, etc. Où ranger par ailleurs le verbe *dire*, qui fait preuve d'une extraordinaire capacité d'adaptation aux contextes les plus divers, lorsqu'il devient synonyme de *répondre*, *affirmer*, *ordonner*, *prier*...?

Le critère de la modalité de l'énonciation qui est à l'origine de la famille des verbes de modalité énonciative pourrait paraître au premier abord d'une grande utilité. Dans cette perspective, les énoncés (en l'occurrence les énoncés où s'inscrivent les verbes introducteurs) sont de trois sortes: assertifs, exhortatifs et interrogatifs. Les autres modalités, à savoir celles de souhait, de doute et d'exclamation, ne constitueraient pas, de l'avis de la plupart des linguistes, des modalités authentiques, ou du moins non pas au même niveau que les précédentes.

Or, ces énoncés où le performatif apparaît explicitement -et dans le cas du discours indirect, la force illocutoire s'explicité toujours au moyen du verbe introducteur- sont nécessairement assertifs: en fait, dans les énoncés "X a dit que...", "X a ordonné que...", "X a demandé que...", L ne fait qu'**asserter** que quelqu'un a dit, a ordonné ou a demandé quelque chose.

Des classifications plus pertinentes se basent pourtant sur des données énonciatives. D. Maingueneau (1991: 103-104), par exemple, propose le classement suivant:

- Verbes qui présupposent la vérité ou la fausseté du discours rapporté: *révéler*, *prétendre*, etc.
- Verbes qui situent le discours rapporté dans la chronologie discursive: *répondre*, *répéter*, *conclure*, etc.
- Verbes qui inscrivent le discours rapporté dans une typologie: *raconter*, *démontrer*, etc.

- Verbes qui spécifient le mode de réalisation phonique de l'énoncé: *crier, chuchoter*, etc.

La classification proposée par cet auteur représente un degré supérieur de systématisation par rapport à celles qui se fondent uniquement sur des données sémantiques. Cette fois, des critères plus souples, et surtout moins ambigus, permettent de classer un nombre important de verbes à l'intérieur d'un nombre relativement petit de familles.

Une des plus brillantes classifications des verbes introducteurs du discours indirect est due à G. Strauch (1972: 226-242). Tout en partant d'une base sémantique, cet auteur contemple également des facteurs d'ordre énonciatif et pragmatique.

Tableau des verbes introducteurs de discours rapporté d'après la classification proposée par G. Strauch:

<b>SIMPLES</b>	<b>COMPLEXES</b>			<b>SYNTHETIQUES</b>
	<b>CIRCONSTANCIELS</b>			
	<i>CRITERES</i>	<i>RELATION</i>	<i>DESCRIPTION</i>	
	<i>FORME</i>	<b>CONTEXTUELS</b>	<b>ELOCUTIFS</b>	
	<i>CONTENU</i>	<b>NOTIONNELS</b>	<b>AFFECTIFS</b>	

D'après Strauch, tous les verbes introducteurs de discours rapporté ont en commun la fonction sémantique de *signal de reproduction*. À l'état pur, c'est-à-dire en tant que signaux de reproduction exclusivement, les verbes introducteurs (dits alors *verbes introducteurs simples*: *dire, penser...*) fournissent une information minimale qui doit être compensée le plus souvent au moyen d'expansions permettant de restituer le sens complet de l'énoncé original (son rôle contextuel, sa fonction logique, sa tonalité affective, etc).

À un degré d'information supérieur se situent les *verbes introducteurs complexes*. Ces verbes se divisent en deux sous-classes, selon qu'ils participent ou non à la reproduction du discours proprement dit: on aura donc, d'un côté, les *verbes complexes circonstanciels*, qui fournissent une information que l'on peut représenter par un complément circonstanciel (adverbe, locution prépositionnelle, proposition subordonnée) de *dire* ou *penser*. De l'autre côté, les *verbes complexes synthétiques* se caractérisent par le fait qu'ils informent sur la modalité du discours reproduit: *nier, demander, affirmer...*

Les verbes complexes circonstanciels s'organisent à leur tour selon deux critères spécifiques.

Le critère de relation établit deux types de verbes circonstanciels: les verbes dits *contextuels* (*répondre, conclure, répéter...*), où la relation se fonde sur le plan de la communication linguistique (position dans le temps, répartition des locuteurs, etc.); et les verbes *notionnels* (*accorder, rappeler, refuser, informer...*), où la relation s'établit sur le plan des catégories de la pensée, du point de vue des idées ou de la logique.

Le critère de description regroupe les verbes circonstanciels qui décrivent les qualités sensibles du discours, selon qu'il dénote la manière d'énoncer ou de transmettre le message (verbes *élocutifs*: *écrire, murmurer, crier...*) ou ses qualités affectives (verbes *affectifs*: *rassurer, insister, protester...*).

M. Martins-Baltar (1976: 9-27) a également contribué d'une manière très large à éclairer la question qui nous occupe dans ce travail. Toujours d'une optique sémantico-pragmatique, Martins-Baltar organise les verbes introducteurs de discours rapporté à l'intérieur de trois champs sémantiques qui seraient, en gros, la *pensée*, les *actes de parole*, et les *effets de discours*.

Tableau des verbes introducteurs de discours rapporté d'après la classification proposée par M.-Baltar:

LA PENSÉE	VERBES DESSCRIPTIFS	SUBJECTIFS	MODAUX	DE JUGEMENT
				DE VOLITION
				DE SENTIMENT
			DE PERCEPTION	CENTRIFUGE
		CENTRIPÈTE		
		OBJECTIFS	D'OPERATION	CONTENU
FORME - CONTENU				
FORME				
LES ACTES DE PAROLE	VERBES PERFORMATIFS			
LES EFFETS DE DISCOURS	VERBES PERLOCUTIFS			

Dans le domaine de la pensée, les verbes (dits *verbes descriptifs*) s'organisent autour de deux axes, selon qu'ils décrivent des représentations subjectives du locuteur<sup>7</sup>, ou qu'ils décrivent des opérations discursives objectives réalisées par ce qu'il dit.

Sur le premier des deux axes se trouvent essentiellement les verbes désignés *verbes d'attitude* (en l'occurrence, verbes d'attitude *propositionnelle*, du fait qu'ils ont pour objet une proposition subordonnée) ou *verbes modaux*. Ces verbes décrivent une représentation subjective dont L est le lieu où le procès se passe, et se divisent en trois catégories: verbes modaux *de volition* (*préférer, projeter, souhaiter...*) et verbes modaux *de sentiment* (*espérer, craindre, regretter...*).

---

<sup>7</sup> Pour Martins-Baltar, le locuteur (L) est l'auteur du discours original, et s'oppose au sujet rapporteur (R).

À côté des verbes modaux se trouvent les *verbes de perception*, qui décrivent toujours des représentations subjectives de L assez comparables aux précédentes. Le processus de perception est conçu de façon soit *centripète* (de l'objet perçu au sujet percevant, ex.: (*se sentir*), soit *centrifuge* (du sujet percevant à l'objet perçu: *constater, observer, remarquer...*).

Sur le second axe se situent les *verbes d'opération*, ainsi désignés parce qu'ils décrivent des opérations discursives objectives réalisées par les paroles de L. Le discours du sujet rapporteur (R)<sup>8</sup> ne se réfère plus à la subjectivité de L mais à la forme et le contenu des propos de celui-ci:

- verbes décrivant le discours au niveau du contenu: *analyser, conclure...*
- verbes décrivant la forme du discours par rapport au contenu: *évoquer, faire allusion à...*
- verbes ne décrivant que la forme du discours: *prononcer, répéter, souligner...*

Dans le domaine des actes de parole, R n'a plus le droit d'engager des interprétations sur ce que pense ou ce que dit L. Il s'agit dans ce cas de verbes introducteurs *performatifs* comme *accepter, accuser, affirmer, avertir, avouer...*

En ce qui concerne enfin le champ sémantique des effets de discours, les verbes introducteurs dits *verbes perlocutifs* expriment le résultat ou l'effet du discours de L sur R ou sur l'auditoire: *alarmer, décourager, inquiéter...*

Il va sans dire que la classification précédente englobe tous les verbes introducteurs de discours rapporté, sans discrimination des verbes qui sont spécifiques du discours indirect. Un certain nombre des verbes mentionnés par Martins-Baltar ne peuvent pas être employés au

---

8 Voir note 7.

discours indirect, en particulier les verbes perlocutifs. Ceux-ci ont besoin, pour fonctionner comme verbes introducteurs de discours indirect, d'expansions à valeur purement syntaxiques du type *en disant que* (*alarmer, alerter, inquiéter...en disant que*), là où ils ne constituent pas eux-mêmes les expansions sémantiques du verbe introducteur: *dire pour alarmer, pour inquiéter, que...*

## **BIBLIOGRAPHIE:**

ALCINA, Juan et José Manuel BLECUA (1975), *Gramática española*, Barcelona-Caracas-Méjico, Ariel, 1980 (2è éd.).

ANSCOMBRE, Jean-Claude (1985), "De l'énonciation au lexique: mention, citativité, délocutivité", *Langages*, 80, pp. 9-34.

AUTHIER, Jacqueline et André MEUNIER (1977), "Exercices de grammaire et de discours rapporté", *Langue française*, 33, pp. 41-67.

BIGELOW, John C. (1975) "Contexts and Quotations II", *Linguistische Berichte*, 39, pp. 1-22.

BRUÑA CUEVAS, Manuel (1990), "Sobre la reproducción del discurso", *Philologia Hispalensis*, 5, pp. 1183-1110.

-, et María MUÑOZ ROMERO (1992), "Caractérisation syntactico-énonciative des trois modes du discours rapporté", *Philologia Hispalensis*, 7, pp.227-243.

DUCROT, Oswald (1984), *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.

GAUVENET, Hélène (1976), "Du discours direct au discours rapporté ou les avatars d'un énoncé", *Pédagogie du discours rapporté*, Paris, Didier-Crédif, pp. 9-27.

GENETTE, Gérard (1972), *Figures III*, Paris, Seuil.

GILI GAYA, Samuel (1961), *Curso superior de sintaxis española*, Barcelona, Bibliograf, 1982 (14è éd.).

MAINGUENEAU, Dominique (1991), *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette.

- MALDONADO, Concepción (1991), *Discurso directo y discurso indirecto*, Madrid, Taurus.
- MARTINS-BALTAR, M. (1976), "Les verbes transcripteurs du discours rapporté", in H. Gauvenet, *Pédagogie du discours rapporté*, Paris, Didier-Crédif, pp. 65-72.
- Mc HALE, Brian (1978), "Free Indirect Discourse: A Survey of Recent Accounts", *Poetics and Theory of Literature*, 3, pp.249-287.
- MORTAVA GARAVELLI, Bice (1985), *La parola d'altri. Prospettive di analisi del discorso*, Palermo, Sellevio editore, pp. 17-50.
- MOUNIN, Georges (1974), *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, P.U.F.
- OAKESHOTT - TAYLOR, John (1984), "Factuality, Tense, Intonation and Perspective. Some Thoughts on the Semantics of 'Think'", *Lingua*, 62, pp. 289-317.
- PEREZ RIOJA, José Antonio (1953), *Gramática de la lengua española*, Madrid, Tecnos, 1964 (5è éd.).
- PLANN, Susan (1985), "Indirect Discourse in Spanish", *Hispania*, 68, 2, pp.267-272
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA (1973), *Esbozo de una nueva gramática de la lengua española*, Madrid, Espasa-Calpe.
- REY-DEBOVE, Josette (1978), *Le métalangage*, Le Robert, Paris.
- REYES, Graciela (1984), *Polifonía textual, la citación en el lenguaje literario*, Madrid, Gredos.
- ROHRER, Christian (1986), "Indirect Discourse and Consecutio Temporum", in C. Vet et V. Lo Cascio (éds.), *Temporal Structure in Sentence and Discourse*, Dordrecht, Foris, pp. 79-97.
- STRAUCH, Gérard (1972), "Contribution à l'étude sémantique des verbes introducteurs du discours indirect", *RANAM*, V, pp.226-242.
- SECO, Rafael (1954), *Manual de gramática española*, Madrid, Aguilar, 1985 (10è éd.).

## RESUMEN:

En este trabajo presentamos algunas reflexiones sobre la naturaleza de los verbos introductores de discurso indirecto, a la luz de las clasificaciones que distintos autores (C. Maldonado, D. Maingueneau, G. Strauch et M. Martins-Baltar) han propuesto en las últimas décadas de nuestro siglo.

Todo discurso indirecto está definido por al menos dos situaciones de enunciación diferentes: una en la que se reproduce un discurso, y otra, anterior, en la que se produjo originariamente el citado discurso. A menudo las reflexiones lingüísticas se concentran en lo que dice o piensa el locutor primitivo, o más precisamente en lo que dice o piensa el locutor reproductor a propósito de las palabras o pensamientos del locutor primitivo. Sin embargo, la comunicación humana es más compleja. De hecho, podemos reproducir no sólo discursos orales y mentales, sino también discursos escritos e incluso gestuales. Pero la libertad expresiva de la que disfruta el locutor primitivo no se corresponde exactamente con la del locutor reproductor: éste no puede reproducir discursos por medio de pensamientos, y difícilmente podría hacerlo mediante gestos; es decir que para reproducir discursos, de cualquier naturaleza que éstos sean, sólo puede utilizar *verbos*, en el sentido etimológico del término. Su libertad expresiva, su creatividad en tanto que reproductor de discursos, radica en la selección de dichos *verbos*, y particularmente (aunque no de modo exclusivo) en la selección del verbo introductor.

## RÉSUMÉ:

Dans ce travail, nous examinons la nature des verbes introducteurs du discours indirect, à la lumière des classifications proposées par certains auteurs (C. Maldonado, D. Maingueneau, G. Strauch et M. Martins-Baltar) dans les dernières décennies de notre siècle.

Tout discours indirect se définit par au moins deux situations d'énonciation différentes: l'une, où l'on rapporte un discours; l'autre, antérieure, où ce discours a été originellement énoncé. Les études linguistiques se concentrent très souvent sur ce que dit ou pense le locuteur primitif, ou plus précisément sur ce que dit ou pense le locuteur rapporteur à propos des paroles et des pensées du locuteur primitif. Or la communication humaine est plus complexe que cela. En fait, nous pouvons non seulement rapporter des pensées et des discours oraux, mais aussi des discours écrits ou même gestuels. Cependant, la liberté expressive dont jouit le locuteur primitif n'a pas une exacte corrélation chez le locuteur rapporteur. Celui-ci ne peut pas rapporter des discours au moyen de pensées; et difficilement il peut les rapporter au moyen de gestes. C'est-à-dire que pour rapporter, il ne peut utiliser que des *verbes*, au sens étymologique du terme. Sa liberté expressive, sa créativité aussi, réside dans le choix de ces *verbes*, et particulièrement (mais non exclusivement) dans le choix du verbe introducteur.

## SUMMARY:

In this work we present some reflections on the nature of the introductory verbs in the indirect discourse, in the view of the classifications that different authors (C. Maldonado, D. Maingueneau, G. Strauch et M. Martins-Baltar) have proposed throughout the last decades of our century.

Every kind of indirect discourse is defined by, at least, two situations of enunciation: in one, the speech is reported; in the other one, the speech took place originally. Often the linguistic reflections concentrate in what the original speaker says or thinks, or more precisely, in what the reporting speaker says or thinks in relation to the words or thoughts of the original speaker. Although human communication is more complex than this; in fact, we are able to report not only thoughts and oral speeches, but also written speeches and even gestures. But the freedom of expression of the original speaker doesn't correspond exactly with that of the reporting speaker: the latter can not report speeches through thoughts and hardly by gestures. You can say that to report speeches of any nature, the reporting speaker can only use *verbs*, in the etymological sense of the term. His freedom of expression, his creativity while reporting a speech, roots in the selection of these *verbs*, particularly, although not exclusively, in the selection of the introductory verbs.